



Martel, le 08 décembre 2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

Sauvegarde de l'Église Saint-Maur

Classée Monument historique depuis 1906, l'église Saint-Maur est un remarquable témoin du gothique méridional. Sa peinture intérieure, restaurée au début des années 2000, son tympan roman exceptionnel et son vaste vitrail du XVI^e siècle font de ce lieu un joyau patrimonial, admiré chaque année par plus de 500 000 visiteurs.

Malheureusement, notre église Saint-Maur de Martel traverse depuis deux ans une situation critique. Les désordres structurels se sont aggravés au point de nécessiter, en février 2025, une fermeture totale pour risque d'effondrement : la charpente, fortement affaissée, repose désormais en partie sur les voûtes.

Une première intervention de sécurisation est envisagée, mais elle ne pourra débuter qu'après l'obtention des autorisations réglementaires et la conduite d'un marché public, étapes indispensables avant tout commencement de travaux. L'objectif est de déposer la toiture et la charpente, puis de poser une couverture métallique provisoire dite « parapluie » permettant de stabiliser l'édifice et, à terme, de rouvrir l'église au public. Cette réouverture ne pourra intervenir qu'une fois ces opérations validées et engagées, ce qui ne sera pas le cas avant l'été 2026.

La phase de restauration définitive — reconstruction de la charpente et réfection totale de la toiture — s'étendra ensuite sur plusieurs années. Le coût global des travaux est aujourd'hui estimé à environ 4 millions d'euros. À ce stade, les accompagnements financiers extérieurs restent à définir plus précisément, et la commune devra probablement assurer un autofinancement d'au moins 25 %, un effort considérable pour une ville de 1 650 habitants.

Afin de soutenir cette démarche, la commune lance un appel à dons dès cette année. La réduction fiscale de 75 % applicable aux dons jusqu'à 1 000 € (puis 66 % au-delà) résulte d'une décision nationale inscrite dans la loi de finances 2024. Les services fiscaux ont autorisé la commune de Martel à recevoir directement vos contributions et à délivrer les reçus fiscaux correspondants. Cette opportunité n'est valable que pour les dons effectués avant le 31 décembre 2025.





Parallèlement, une grande souscription nationale sera lancée par la Fondation du patrimoine l'an prochain.

Votre soutien, quel qu'il soit, est essentiel pour préserver ce patrimoine unique et transmettre aux générations futures un édifice vivant, ouvert et sécurisé.

Au nom de tous les Martelaises et Martelais, je vous remercie chaleureusement pour votre générosité et vous adresse, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Le maire,
Yannick OUBREYRIE



Bon de soutien pour l'église Saint Maur de Martel

Oui, je veux soutenir la restauration de l'église Saint Maur de Martel

Nom et prénom :

Adresse postale :

Montant du don : Règlement par chèque à l'ordre du trésor public

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par courriel à l'adresse suivante :

Don à adresser à Mairie de Martel, place de la Halle, 46600 Martel



B.P. 90011 - Place des Consuls - 46600 Martel - Département du Lot
Tél. 05 65 37 30 03 - Fax 05 65 37 37 27 - E-mail : mairiedemartel@wanadoo.fr

LOT
LE DÉPARTEMENT